



LE MÉMOIRE



que la CSN a présenté au gouvernement fédéral a mis l'accent sur les problèmes fiscaux et économiques

*Le 18 février,
une journée
bien remplie*

C'est en effet à une critique énergique de l'attitude générale et des principales mesures que le gouvernement Trudeau a initiées dans ces domaines que la CSN se livre dans le mémoire annuel qu'elle a présenté à Ottawa le 18 février.

Le mémoire déplore le "manque de vigueur et de leadership" du gouvernement actuel pour régler les problèmes qui affectent les travailleurs sur le plan économique. Relevant les "faiblesses" des politiques gouvernementales, il qualifie de "renversante" la décision du gouvernement libéral de supprimer le programme des travaux d'hiver et condamne surtout les efforts infructueux du gouvernement central pour diminuer le chômage et juguler l'inflation.

Le document parle aussi de la "faillite" de la politique de stabilisation et d'écrit le livre blanc préparé sur cette question comme "un aveu de l'incapacité du gouvernement de faire face à la conjoncture économique du pays".

A cet égard, la CSN préconise de nouveau l'instauration d'un régime d'arbitrage des prix.

Le mémoire présente le chômage et l'inflation comme deux facteurs vedettes dans la conjoncture actuelle. Il fait grand état du fait que l'indice des prix à la consommation s'est élevé de 4% en 1968, un record depuis 18 ans, et du fait que le taux de chômage a atteint une proportion aussi élevée que 6,4% en mars 1968. Fait sans précédent, le Québec a remporté, en novembre dernier, le championnat du chômage même sur les provinces maritimes.

Cette situation est d'ailleurs ponctuée par des mises à pied massives dont le rythme augmente de plus en plus. Les chantiers maritimes, le textile et le vêtement sont parmi les secteurs les plus durement frappés.

Aussi, le mémoire consacre-t-il un chapitre aux problèmes soulevés par l'application des accords du Kennedy Round qui pourraient engendrer des difficultés sérieuses dans certaines industries, notamment celles du textile et du vêtement. Il demande, notamment, d'étendre les avantages du programme d'aide dont jouissent depuis 1965 les travailleurs de l'industrie de l'automobile mis à pied par suite de l'accord canado-américain sur cette industrie aux travailleurs déplacés par la mise en application des accords du Kennedy Round.

De façon générale, la CSN réclame une législation obligeant toute entreprise à servir un avis préalable de six mois avant toute initiative affectant directement ou indirectement la main-d'oeuvre.

Par ailleurs, la centrale syndicale fustige l'attitude du gouvernement qui a refusé de donner suite jusqu'ici aux revendications ouvrières pour l'adoption d'une véritable politique maritime canadienne pouvant à long terme amener la stabilité d'emploi dans cette industrie.

La CSN réclame aussi que le salaire minimum soit haussé à \$2 l'heure.

Sur le plan fiscal, le mémoire "condamne et déplore l'intention manifeste du gouvernement actuel de ne pas procéder à une réfor-

me en profondeur du régime fiscal canadien, mais de se contenter de réformes de surface" par une série de mesures parcellaires: taxation des profits des compagnies d'assurance-vie, réforme de l'impôt sur les successions, projet de loi en préparation concernant l'impôt sur le revenu.

Les relations internationales constituent un autre domaine sur lequel le mémoire de la CSN met l'accent. Une des principales propositions à ce chapitre est que le Canada fasse preuve d'une plus grande indépendance diplomatique vis-à-vis les Etats-Unis.

Par ailleurs, la CSN estime qu'on peut "ranger facilement la faillite de la politique de logement du gouvernement fédéral dans la faillite générale de sa politique économique".

A ce chapitre, la centrale dénonce de nouveau le taux d'intérêt élevé de la Société centrale d'hypothèque et de logement qui "ralentit la construction, favorise l'inflation et empêche le salarié moyen de s'acheter une maison". Le mémoire qualifie aussi de "décevant" le rapport Hellyer dont les recommandations, si elles étaient appliquées, "consolideraient encore plus dans l'ensemble les bases de cette société injuste qui est la nôtre".

La récente hausse des tarifs postaux soulève l'ire de la CSN. "Le bill C-116, ses règlements d'application et les hausses des tarifs imposés par le ministère des postes constituent l'une des atteintes les plus graves perpétrées par un gouvernement fédéral contre le droit à l'information des citoyens et des associations et, en particulier, des publications syndicales", déclare le mémoire qui parle du "radicalisme" et de "l'arrogance" de ce geste du gouvernement Trudeau qui entraîne des conséquences d'une extrême gravité; notamment, la prime qu'il constitue à l'extension du monopole accru de l'information écrite.

A ce sujet, la CSN accuse le gouvernement de s'être fait le complice des grands magnats de la presse". De plus, la hausse des tarifs postaux pénalise les publications canadiennes par rapport aux publications étrangères "quand on sait que l'information écrite du pays est submergée par les publications dominées par les Etats-Unis".

Enfin, la CSN préconise que le nouvel aéroport international soit situé au sud-est de Montréal, choix qui, selon elle, concilierait la double exigence des facilités techniques, d'une part, et de la décentralisation économique, d'autre part.

le travail des

militants

MÉMOIRE
DE LA
CONFÉDÉRATION
DES SYNDICATS NATIONAUX
AU
GOUVERNEMENT DU CANADA

le 18 février 1969

Lire le résumé du mémoire en page 4

vol.2 no 2, février 1969

Cette année, la CSN a présenté son mémoire annuel non seulement au gouvernement fédéral mais également aux représentants des autres partis représentés à la Chambre des Communes, les conservateurs et les néo-démocrates. Seuls les créditistes de M. Caouette n'ont pu recevoir la délégation de notre centrale.

Le premier ministre Trudeau et plusieurs membres de son cabinet étaient au rendez-vous avec les membres de l'Exécutif et ceux du Bureau confédéral. Au début, le président Marcel Pepin a déploré que le gouvernement retarde autant à présenter un nouveau projet de loi analogue au défunt bill C-186 pour donner aux travailleurs le droit d'appartenir à des unités de négociation naturelles plutôt que de les forcer à faire partie d'unités "coast to coast" dites nationales. De toute façon, la CSN doit faire connaître son opinion sur cette question de liberté du droit d'association après la publication du rapport Woods qui traite de la question.

Marcel Pepin a aussi demandé au gouvernement pourquoi il retardait à créer une Corporation de développement du Canada même si plusieurs discours du trône en ont fait mention jusqu'ici.

M. Trudeau et plusieurs de ses ministres ont surtout réagi négativement au mémoire de la CSN en l'accusant de contenir des "contradictions". Le premier ministre a, notamment, soutenu qu'il était contradictoire, comme le faisait la CSN, d'approuver le rôle de distributeur des revenus par la péréquation qui joue le gouvernement central et de dénoncer l'invasion systématique des champs de compétence provinciale par ce même gouvernement. M. Trudeau a aussi soutenu qu'il est contradictoire de réclamer l'instauration d'un régime d'arbitrage des prix alors que la CSN revendique l'exercice plein et entier par les provinces des droits qui leur sont dévolus par la contradiction.

Le président Pepin a répondu sur-le-champ en démontrant que les positions de la CSN s'inspirent seulement d'un fédéralisme bien compris qui ne croit pas à la centralisation à outrance.

La délégation de la CSN s'est rendue au bureau du chef de l'opposition, M. Stanfield, quelques heures plus tard. Le président Pepin a profité de l'occasion pour souligner que notre centrale est "libre de tous les partis politiques". Le chef conservateur a déclaré, pour sa part, qu'il était d'accord avec l'analyse sévère de la conjoncture économique présentée dans le mémoire de la CSN.

Reçue ensuite par un groupe de députés néo-démocrates, la délégation de la CSN a entendu M. David Lewis déclarer qu'il considérait que le mémoire de notre centrale était "beaucoup plus profond et beaucoup plus dur" que celui présenté la veille par le Conseil du travail du Canada au gouvernement. On sait qu'au cours de sa carrière d'avocat syndical, M. Lewis a agi à plusieurs reprises comme le procureur d'unions affiliées au CTC.

M. Lewis a d'ailleurs insisté sur la ressemblance entre le mémoire de la CSN et le programme du NPD. "La philosophie sociale et économique que nous exprimons dans notre parti est la même que celle qui est contenue dans votre mémoire", a-t-il dit.

LE TRAVAIL DES MILITANTS est l'organe officiel des militants de la Confédération des Syndicats Nationaux. Il est publié chaque mois par le Service d'information et des communications de la CSN dont les

bureaux sont situés au 1001, rue St-Denis, Montréal. Il est composé et imprimé par les Editions du Richelieu, à Saint-Jean, Québec.

92

A Alma, le Comité d'action politique a réussi sa première incursion sur la scène municipale

Le Comité d'action politique d'Alma au Lac St-Jean a réalisé avec succès l'automne dernier une expérience électorale municipale. Il a réussi à faire élire deux des trois candidats que les travailleurs ont présenté à des postes d'échevins aux élections du 3 novembre.

Cette tentative réussie en grande partie s'est déroulée dans des conditions bien définies.

Le Comité d'action politique d'Alma a présenté un rapport de cette expérience lors de la dernière assemblée du Comité central d'action politique.

Voici le texte de ce rapport:

Le Comité d'action politique a commencé son action sur le plan municipal lorsqu'il a pris catégoriquement position au sujet du projet d'achat par la cité d'Alma de l'immeuble de la Compagnie de Chemin de fer Alma et Jonquière (filiale de l'Alcan) pour en faire un garage municipal.

Ce projet était déjà très avancé puisque la ville avait déjà signé un contrat avec la compagnie, contrat qui devait entrer en vigueur avec l'adoption du règlement d'emprunt par la cité pour payer ledit immeuble.

C'est à partir de l'estimé d'un des soumissionnaires pour la construction de l'immeuble pour Alcan (il y a 8 ans) que nous avons pu, pendant trois assemblées consécutives, harceler le Conseil de ville sur les points suivants:

- L'immeuble était acheté à un prix plus élevé qu'il avait coûté à bâtir;
- Cet immeuble ayant été construit pour des bureaux et pour réparer des locomotives, il n'était pas fonctionnel pour la ville;
- La compagnie ayant déménagé ses bureaux et son garage à Jonquière se voyait prise avec cette bâtisse, construite pour des fins bien spécifiques, donc difficilement vendable. Elle ne pouvait espérer récupérer tout son déboursé initial;
- La situation géographique de l'immeuble par rapport au centre des opérations des travaux municipaux, nécessitant un transport inutile de machinerie de plus d'une heure pour chaque machine par jour. Nous fournissions l'exemple de la ville de Chicoutimi qui a justifié la construction d'un garage dans le centre-ville pour cette raison.

Enfin, nous avons beaucoup insisté sur la représentativité des membres du conseil de ville et sur les liens qu'ils avaient directement ou indirectement avec l'Alcan (Voir argumentation des assemblées de cuisine).

Le Conseil de ville se réunit pour adopter un règlement d'emprunt pour acheter l'immeuble. La loi prévoit que dans les deux heures depuis le début de l'assemblée, s'il se présente 40 propriétaires qui s'opposent à l'adoption de ce règlement, il y aura référendum. Deux heures après le début de l'assemblée, 44 travailleurs avaient signé. (Aucun bourgeois n'a osé signer) Il y eut donc référendum le 10 juin 1968. Entre temps, nous avons distribué par toute la ville un circulaire intitulé "Information municipale" où nous avons fait ressortir toutes les contradictions de cette affaire.

Grâce à notre action et au travail acharné du Conseil de ville qui, se voyant pris, a fait des pieds et des mains pour s'attirer des votes en payant des pages complètes d'annonce dans les journaux, circulaires, format journal sur papier glacé avec photos, transport des électeurs le jour de l'élection, etc. De notre côté, nous avons informé les travailleurs dans les usines et le jour de l'élection le mot d'ordre fut donné partout d'aller battre le référendum.

UNE PREMIÈRE VICTOIRE

La population a voté dans une proportion de plus de 40%, ce qui ne s'était jamais vu.

- 784 ont voté contre le règlement;
- 546 ont voté pour le règlement.

Donc, une très belle victoire pour le comité d'action politique et les travailleurs. Victoire que le Comité ne s'attribue pas en entier puisqu'à la dernière minute, un contracteur d'Alma, M. Laval Fortin, a présenté une étude très poussée de l'affaire et a payé une page de publicité dans un journal régional. Après le référendum, celui-ci s'est attribué tout le mérite de cette victoire. Peu importe pour le comité d'action politique, puisque nous avons atteint notre but qui était de faire prendre conscience aux travailleurs qu'ils sont exploités.

Participation aux élections municipales

Election complémentaire du Quartier Ouest. Cette élection complémentaire était rendue nécessaire par le décès du conseiller de ce quartier. C'était l'occasion rêvée pour faire nos premières armes.

Etat physique du quartier:
673 électeurs dont
491 travailleurs
182 marchands et autres

Le travail s'est fait par la méthode d'assemblées de cuisine d'une durée d'une vingtaine de minutes au maximum et ne réunissant pas plus de 10 personnes. Nous pouvions travailler à un rythme allant jusqu'à 4 à 5 assemblées par soir, dépendant des organisateurs. A ces assemblées, nous n'invoquons que les électeurs travailleurs, évitant les cadres, marchands ou les nantis. 208 électeurs furent rencontrés de cette façon.

Eléments des assemblées de cuisine:

- a) Nombre de propriétaires dans la ville: 3,122
Nombre de propriétaires travailleurs: 2,903
Nombre de propriétaires nantis: 219
- b) Nombre de trav. au Conseil de ville: 2
Nombre de nantis au Conseil de ville: 9
- c) Donc nous avions:

Il faut modifier de façon radicale les méthodes traditionnelles

La première expérience électorale municipale, en fonction des hypothèses de l'Action politique, a été réalisée (avec succès) à Alma.

Nous ne devons nous lancer dans des expériences électorales municipales qu'à condition de modifier radicalement, par rapport aux méthodes traditionnelles:

- le mode de sélection du candidat;
- le mode de financement;
- le mode d'élaboration et de contrôle de la politique municipale pratiquée par les candidats salariés.

L'expérience d'Alma, quant à la méthode utilisée pour choisir le candidat, est excellente.

Mais il n'est pas suffisant d'élire des salariés à des conditions plus démocratiques.

La seconde étape consiste à imaginer et à mettre des moyens en vigueur afin de s'assurer que le contrôle de l'administration municipale demeurera entre les mains des salariés du quartier.

Comment assurer une liaison et une consultation régulière entre les salariés du quartier et leur représentant?

Déjà à Alma divers moyens sont tentés.

Cette expérience devrait s'étendre à un plus grand nombre de municipalités. C'est là un des rôles essentiels des comités d'action politique des quartiers et des municipalités.

André L'Heureux,
Coordonnateur
Comité central
d'Action politique

UN CONSEIL DE VILLE DOMINE PAR L'ALCAN ET PRICE

Un maire-député-contracteur, M. Léonce Desmeules, député de l'Union nationale, vivant presque exclusivement de contrats avec l'Alcan (qui possède 49% de toute l'évaluation de la ville);

Un échevin directeur du personnel de l'Alcan;

Trois échevins appartenant aux cadres de l'Alcan (sans protection syndicale);

Un échevin travailleur mais qui est élu dans un quartier qui possède 43 électeurs dont 26 sont surintendants ou contremaîtres de la compagnie Price qui, elle, possède 24% de toute l'évaluation de la ville;

Un échevin homme d'affaire qui s'est enrichi avec des contrats de l'Alcan;

Un échevin contremaître de la compagnie Price;

Deux échevins travailleurs mais qui suivent comme des moutons;

Un échevin courtier en assurance (qui est décédé).

d) A partir de cela, nous leur demandions s'ils étaient prêts à travailler à renverser la situation, en commençant par élire dans leur quartier un travailleur. Tous sans exception se sont dit d'accord.

e) Ensuite, nous leur faisons sentir la nécessité de se choisir démocratiquement un représentant, plutôt que de s'en laisser imposer un, comme cela s'était toujours fait par l'une ou l'autre des deux cliques existantes en ville;

f) Les 208 travailleurs rencontrés dans les assemblées de cuisine furent invités à une grande assemblée pour le choix d'un candidat. Cinq furent mis en nomination et quatre acceptèrent de se laisser balloter par vote secret jusqu'à ce que l'un des candidats ait obtenu 50% plus 1. Après trois tours de scrutin, Paul-Yvon Gagnon fut choisi.

A noter qu'avant que le vote ne se prenne, tous les candidats avaient promis de signer le bulletin de vote de celui qui serait choisi et de travailler avec lui.

Résultats de l'élection:

221 voix pour M. Yvon Mimeault
184 voix pour M. P.-Y. Gagnon
(candidat travailleur)

UNE DES RAISONS DE L'ÉCHEC: LE CANDIDAT DES TRAVAILLEURS ÉTAIT UN ORGANISATEUR D'UN VIEUX PARTI

Le candidat des travailleurs était le plus vulnérable des cinq mis en nomination. En effet, il était, quand il fut choisi, organisateur libéral dans la campagne fédérale qui était en cours en même temps que l'élection à l'échevinage. Si ce n'avait pas été de cette

erreur dans le choix du candidat, nous sommes à peu près sûrs qu'il aurait passé aisément. Cependant, l'échevin élu a manifesté le désir de rencontrer le comité d'action politique, vraisemblablement pour travailler en collaboration avec nous. Surtout que lors de l'élection du 3 novembre dernier, le mot d'ordre a été donné par le comité de voter en masse pour lui, puisqu'il nous semble être un travailleur comme nous et qu'il n'est attaché à aucun intérêt financier.

Entretiens, notre action au sujet de la bâtisse Alma-Jonquière et notre action lors de l'élection complémentaire avait indirectement provoqué la démission du maire, qui voyant son étoile pâlir (il a été poliment malmené par nous au Conseil de ville) a préféré démissionner et laisser un bon quatre mois d'ancienneté au successeur de son choix (c'est-à-dire le directeur du personnel de l'Alcan) pour se faire valoir et préparer sa réélection aux élections générales du 3 novembre.

Fait intéressant à noter, cet échevin devenu maire, avait mis son siège en jeu et promis de démissionner si le résultat du référendum était défavorable à l'achat de la bâtisse Alma et Jonquière. Loin de démissionner, il accepte le poste de maire...

Election du quartier Est

Un des échevins devenant maire, son poste à l'échevinage devenait vacant. N'ayant pas le temps nécessaire pour présenter un candidat travailleur à partir du travail des assemblées de cuisine, quelques travailleurs décidèrent, à titre d'expérience, de présenter un travailleur à partir de la méthode des organisations bourgeoises, i.e., sans politisation préalable. Le résultat fut concluant.

Candidat choisi: Jean-Paul Tremblay, directeur régional des comités d'action politique. La clique bourgeoise voyant en lui un adversaire de taille, travailleur politisé et prêt à lutter sans se laisser acheter ni influencer (il est un des principaux organisateurs du comité pour le centre) a mis vraiment le paquet pour le battre, tous les bourgeois se sont ligüés ensemble, on se serait cru à une élection provinciale.

Résultats:

M. Paul Martel, comptable agréé 294
M. Jean-Paul Tremblay, travailleur 128

LES PRÉPARATIFS DES ÉLECTIONS DU 3 NOVEMBRE

Vers le 20 août, débutèrent des assemblées de cuisine dans 9 des 10 quartiers de la ville, en vue de sensibiliser les travailleurs à l'idée de présenter un candidat travailleur à la mairie.

A la suite de ce travail, préliminaire, 75 travailleurs environ se réunirent et le débat fut ouvert sur le sujet. Cette idée fut écartée pour le moment et il fut décidé pour cette élection-ci de concentrer le travail sur trois quartiers seulement afin de ne pas disperser les forces.

Cette décision prise, il fut aussi décidé que seraient considérés comme votant du côté des possédants, tous les employés de cadres.

Encore une fois, la méthode des assemblées de cuisine fut employée avec sensiblement la même augmentation utilisée dans le quartier ouest (voir rapport au début).

QUARTIER ST-GEORGES: 135 voteurs, dont 100 travailleurs et 35 cadres et marchands. Nombre de travailleurs rencontrés dans les assemblées de cuisine: 41

Travailleurs présents à l'assemblée de nomination: 40

Le rapport du Comité central d'action politique, adopté par le dernier Congrès, préconise l'action municipale directe

Le rapport du Comité central d'action politique, qui a été adopté au dernier Congrès confédéral, comportait, au chapitre du programme et des moyens d'action, un article sur l'action politique directe au niveau des municipalités. Voici donc ce texte qui fait partie du rapport adopté par le congrès d'octobre dernier:

Action politique directe au niveau des municipalités

1.33 — L'action municipale des comités a été confinée jusqu'ici à la surveillance de l'administration municipale. Dans certains cas, on soumet des mémoires aux administrations, on entreprend des actions particulières, on assiste aux réunions du conseil de ville et de la commission scolaire pour ensuite soumettre des rapports aux assemblées des conseils centraux.

Un comité reçoit les procès-verbaux des comités du conseil de ville. Dans la plupart des cas il est difficile de savoir ce qui se passe. Il faut assister aux réunions des conseils de ville pour se rendre compte combien, en général, l'atmosphère et les attitudes sont hostiles à la présence active des citoyens, surtout des travailleurs. On ne s'y sent pas chez soi, surtout si les conseillers ou commissaires sentent que la présence des travailleurs est organisée.

Cette présence, compte tenu du contrôle à peu près exclusif des conseils de ville et des municipalités par les hommes d'affaires et les professionnels, devra s'intensifier et se multiplier, de même que les campagnes visant à assurer une administration qui tien-

Candidat choisi: M. Jean-Paul Déry (animateur aux sessions sur l'Education CSN)

RESULTATS:

M. Jean-Paul Déry, travailleur 61 voix
M. Gérard Harvey, de l'Alcan 58 voix

ANALYSE: Le candidat-travailleur a dû lutter contre la famille de l'adversaire et celle de sa femme, familles très nombreuses et résidant presque tous dans ce quartier. Nous considérons ceci comme une belle victoire.

QUARTIER ISLE MALIGNE: 326 voteurs, dont 220 travailleurs et 106 cadres (presque tous les cadres de l'Alcan y résident)

Nombre de travailleurs rencontrés dans les assemblées de cuisine: 136

Travailleurs présents lors de l'assemblée de nomination: 56

Candidat choisi: M. Jean-Laurent Duchesne

RESULTATS:

M. J.-L. Duchesne, travailleur 143 voix
M. J.-Paul Pilote, cadre de l'Alcan 136 voix

LA VICTOIRE: UN RÉSULTAT DU TRAVAIL D'ÉQUIPE

La bataille fut gagnée grâce à l'acharnement du candidat et au travail de ses collaborateurs-travailleurs. La victoire est vraiment le résultat d'un travail d'équipe et malgré le fait que M. J.-L. Duchesne fut le deuxième candidat choisi dans ce quartier, le premier ayant dû résilier, n'étant pas qualifié à cause d'une loi absurde qui protège les cliques bourgeoises. En effet, pour qu'un candidat soit qualifié, il faut que son hypothèque soit, depuis un an, de mille dollars (\$1,000.00) plus basse que l'évaluation de sa propriété. Dans la plupart des villes l'évaluation est basse et la prime à payer par \$100.00 est élevée, ce qui fait que pour être qualifié suivant la loi, il faut posséder une propriété depuis 7 ans et demi. Cette loi antidémocratique a fait que plusieurs travailleurs de grande valeur ont dû décliner lorsqu'ils étaient choisis aux assemblées de nomination dans tous les quartiers où nous avons présenté des candidats.

Cette loi élimine de la scène municipale presque tous les candidats de moins de quarante ans, et l'on sait que, après quarante ans, dans la majorité des cas, on a moins envie de lutter.

QUARTIER CENTRE: 396 voteurs inscrits sur la liste électorale dont 233 travailleurs et 163 cadres, professionnels, marchands et hommes d'affaires.

Nombre de travailleurs rencontrés dans les assemblées de cuisine: 80

Nombre de travailleurs présents lors de l'assemblée de nomination: 60

Candidat choisi: M. Laval Fortin (Président de 7 compagnies et vice-président de 4 compagnies) 175 voix

M. Roger Ouellet, travailleur 136 voix

PAS D'ALLIANCE AVEC LES ORGANISATIONS LIBÉRALES ET CONSERVATRICES

a) Aussitôt que notre candidat fut choisi, les marchands de la ville et les organisations libérales et conservatrices lui ont téléphoné pour l'assurer de leur appui. Nous avons mis notre candidat en garde parce que nous ne faisons pas d'alliance avec personne et que ceci paraissait louche. Ils ont tout de même réussi à faire perdre assez de temps à notre candidat pour que ce soit néfaste.

b) A trois heures de l'après-midi, le jour de l'élection, une trentaine de professionnels ou hommes d'affaires locataires dans le centre-ville arrivèrent avec des procurations signées du greffier, leur permettant de voter bien que locataires. Ceci après vérification s'est avéré être légal bien que profondément anti-démocratique. Là où le bât blesse c'est que le greffier, et le candidat Laval Fortin étaient au courant depuis une dizaine de jours, mais le greffier a omis de signaler la chose au candidat Roger Ouellet.

c) Plusieurs rapports nous sont parvenus après l'élection à l'effet que le jour de l'élection, plusieurs personnes travaillant pour Laval Fortin étaient à l'intérieur des salles faisant discrètement de la "cabale". On sait que la loi permet deux représentants pour chaque candidat et le candidat lui-même.

d) D'après les renseignements pris lors de l'ouverture des boîtes de scrutin, 3 jours après l'élection, il se trouve qu'il y a 8 personnes de plus d'inscrites comme ayant voté, que de bulletins de vote dans la boîte.

e) Pour toutes ces raisons, l'élection doit être contestée par Roger Ouellet, ceci dans le but de montrer aux gens les dessous de cette élection.

CONCLUSIONS:

Nous voyons que le travailleur même en voulant jouer honnêtement la carte électorale, se trouve constamment à toutes sortes de lois antidémocratiques qui l'éliminent discrètement de la scène politique: lois qui sont bien camouflées et qui ne se découvrent qu'en pleine lutte.

Mais quelle que soit la façon dont les cliques bourgeoises conçoivent et font la démocratie (elles sont les seules au Parlement) l'expérience que nous venons de vivre démontre que si les travailleurs veulent se servir les coudes et foncer, nous vaincrons. Nos adversaires ont peut-être de l'argent, mais nous avons le nombre. Notre faiblesse vient de ce que nos adversaires (les bourgeois) nous battent un par un, affrontons-les tous ensemble et nous les aurons.

Il est intéressant aussi de découvrir comment les 219 possédants de la ville peuvent multiplier les votes 3, 4, 5 ou même 10 fois. Ceci fera l'objet d'une nouvelle étude que l'on entend faire le plus tôt possible à partir du rôle d'évaluation. Cette analyse, suivant ce procédé, donnera un résultat parfaitement exact. Il ne faut pas oublier que la liste de ces possédants est fournie aux candidats le jour de l'élection seulement. (On nous parlera encore de démocratie).

P.S. L'expérience que nous venons de vivre, nous incite à regarder vers de nouveaux horizons, tout en ne négligeant pas ceux déjà explorés.

PROJETS A VENIR:

1) Projet d'un comité municipal d'échevins chargés d'étudier au grand jour avec les contribuables, tous les projets d'envergure (ex.: comment procèdent les commissions d'enquête sur la justice, la fiscalité et autres...).

2) Projet concernant les expériences qui ont été vécues durant la dernière année, parallèlement avec le comité d'éducation. On peut se demander ce que le reste de la région entend faire comme action car jusqu'à présent ils n'ont pas bougé.

Maurice Jean, président
Comité d'Action Politique
du centre d'Alma.
Jean-Paul Tremblay

Nous pensons, par exemple, que les règles suivantes devraient exister:

a) Un comité d'action politique structuré, c'est-à-dire groupant des délégués de la plupart des quartiers, devrait exister avant toute aventure électorale.

b) Ce comité devrait être en mesure de financer la campagne électorale.

Les contributions provenant, soit des salariés, soit des syndicats, seraient volontaires.

Une règle de base consisterait à refuser tout appui provenant de non-salariés. L'expérience nous démontre que les entrepreneurs, professionnels et autres membres de la bourgeoisie s'empressent d'appuyer (ou encadrer) un gros candidat "salarié" afin, évidemment, de l'acheter et de le mieux contrôler. Il est essentiel, nous ne le répéterons jamais assez, de se dissocier, dans nos actions, des "élites" qui nous ont exploités depuis tant de générations. (L'appui de ces élites peut, à l'occasion, être utile; mais elles ne doivent jamais assumer, orienter ou sembler même diriger notre action.)

Les candidats qui se présenteront ne le feront pas à titre individuel. Ils — et la population devant laquelle ils se présenteront — sauront qu'ils ne sont pas candidats à titre individuel mais qu'ils sont là pour représenter d'abord et avant tout les salariés du quartier ou de l'arrondissement électoral. Un code rigoureux de comportement régira ces candidats.

Tout projet de candidature devra être soumis au préalable au Comité directeur et au secrétariat du CCAP.

LA VIE SYNDICALE

la CSN en marche

Calendrier des événements de janvier

3

● La Fédération de la pulpe et du papier qui tient une assemblée spéciale à Sherbrooke au sujet de la grève des employés de Domtar accorde son entier appui aux grévistes.

● L'heure de la prise de conscience communautaire a sonné pour les travailleurs. Les problèmes économiques, sociaux et culturels ne doivent plus demeurer le lot de groupes particuliers, mais doivent devenir le souci de l'ensemble de la collectivité. C'est ce que déclare René Poiré, président du Conseil central de Thetford-Mines, dans son message du nouvel an.

● On signale que plusieurs négociations sont en cours dans la région de Saint-Jean et d'Iberville, notamment celles des concierges de la Commission scolaire régionale Honoré-Mercier, des employés municipaux de la ville d'Iberville et des policiers d'Iberville.

● Le gouvernement veut congédier 80 employés du ministère de la Voirie, membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, pour avoir pris leur pause-café même s'ils en avaient le droit.

4

● Le président Marcel Pepin qualifie de "grave menace pour le mouvement ouvrier québécois" la tentative de la compagnie Domtar d'obtenir des dommages-intérêts de \$75,000 pour dommages subis pendant la grève de ses employés à Windsor et East Angus. Le président de la CSN est d'avis que si un tribunal permet de créer un tel précédent l'efficacité des syndicats sera gravement mise en danger au Québec.

● Guy Gagné, secrétaire du Conseil régional du Saguenay-Lac-St-Jean, est élu président du Syndicat des employés de bureau de l'Alcan. Il remplace Antoine Potvin, président de la branche aluminium et conseiller syndical à la Fédération de la métallurgie, des mines et des produits chimiques. Par ailleurs, René Pouliot, devient vice-président du Conseil régional du Saguenay-Lac St-Jean.

6

● Les Syndicats des pâtes et papiers de Windsor et d'East Angus nient avoir été informés par la compagnie Domtar de sa décision de retirer les poursuites qu'elle a intentées contre eux et certains de leurs membres, contrairement à ce qu'elle a déclaré.

7

● Les présidents des 11 Syndicats d'employés de la ville de Montréal rencontrent le président du Comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier pour protester contre le bill 295 qui soustrait \$6 millions aux caisses de retraite des 25,000 fonctionnaires municipaux.

● L'enquête décrétée par le gouvernement provincial sur l'hôpital Charles-LeMoine, de Greenfield Park, reprend mais à huis clos. Le président de la commission, le juge Trahan, exclut les journalistes. M. Trahan émet également certaines directives aux avocats représentant

les parties. Le procureur de la CSN, M. Roger Thibodeau, s'inscrit en faux contre ces directives. "C'est vouloir empêcher la vérité d'éclater", déclare-t-il.

● Les 80 employés suspendus et menacés de congédiement par le ministère de la voirie dressent une ligne de piquetage devant leur lieu de travail à Québec. Le Conseil syndical du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec est convoqué en réunion d'urgence pour étudier les moyens à prendre afin de soutenir les syndiqués victimes de ces mesures disciplinaires injustifiées.

8

● La Commission de relations de travail du Québec tranche un conflit intersyndical en accordant un certificat de reconnaissance syndicale au Syndicat des employés de la région de la Matapédia (CSN) pour représenter les employés de cette école régionale. Le syndicat affilié à la CSN, qui est majoritaire, remporte ainsi la victoire sur un local du Syndicat canadien de la fonction publique (CTC-FTQ).

9

● Le Conseil central de Québec adopte une résolution protestant contre la hausse du plafond du taux d'intérêt jusqu'à 9% sur les prêts hypothécaires. La protestation, adressée au ministre Paul Hellyer, responsable de la SCHL dans le cabinet Trudeau, qualifie cette décision de "procapitaliste et indigne d'une société juste".

10

● Jean-Pierre Boutin, président des Syndicats du secteur CEGEP et coordonnateur provincial de la négociation chez les enseignants des CEGEP, accuse le gouvernement de favoritisme à l'endroit des collèges privés et de discrimination à l'endroit des CEGEP. Il fait cette déclaration après avoir reçu les dernières propositions patronales qui opposent un "non" catégorique aux principales propositions des enseignants, notamment sur la tâche professionnelle qui constitue le point essentiel du litige.

● Les 8,000 employés de l'Alcan acceptent un contrat prévoyant des hausses de salaires de \$0.41 à \$0.58 l'heure réparties sur trois ans. (Voir Le Travail des Militants de janvier).

11

● Les délégués à un congrès du Conseil central de Sherbrooke appuient les grévistes de la Domtar dans leur décision de ne pas retourner au travail aussi longtemps que la compagnie Domtar n'aura pas retiré ses poursuites judiciaires. Le congrès rejette les déclarations des ministres Claude Gosselin et Rémi Paul qui ont accusé les dirigeants syndicaux de faire preuve d'irresponsabilité en encourageant le désordre. Le congrès blâme aussi l'attitude de la presse en général qui fausse ou cache les événements qui se déroulent à Windsor et East Angus. Le congrès "constate qu'il y a une fois de plus collusion entre les employeurs, le gouvernement et les pouvoirs publics pour briser le mouvement ouvrier".

13

● Le syndicalisme dépasse l'individu, la famille ou la paroisse. Il se situe d'abord au niveau de la société globale. Il n'admet pas de structures artificielles (...). Le syndicalisme est avant tout basé sur la démocratie, la participation de tous et sur les directives que donne la majorité d'une collectivité. Voilà ce qu'a expliqué, en substance, Robert Marceau, conseiller technique à la CSN, devant les membres d'un club social de Québec.

14

● L'Association coopérative d'éducation familiale (ACEF) de Québec tient son assemblée générale annuelle. Cet organisme de protection et de défense du

consommateur constitue une école populaire et un groupe de pression qui remet en cause le système économique (compagnie de finances, etc.)

● Le Conseil central de Québec accorde son entier appui au mouvement d'action pour le théâtre à Québec qui réclame le parachèvement sans plus tarder du "Grand Théâtre" érigé aux abords de la colline parlementaire. On demande au ministre des affaires culturelles d'accélérer les travaux afin de ne pas en retarder l'ouverture. La construction de cet édifice a débuté en 1967. Il s'agit d'un projet du centenaire.

● Le cas des quelque 80 employés du ministère de la Voirie qui ont été suspendus sera soumis à l'arbitrage, annonce le conseiller juridique de ce ministère.

15

● Yvon Valcin, du service de la recherche de la CSN, déclare, à la suite d'une visite sur la Côte-Nord qu'à l'heure actuelle il ne s'agit pas de se demander combien va coûter la fusion d'Hauterive et de Baie-Comeau mais de bien prendre conscience du coût, pour ne pas dire du luxe de la situation actuelle. La visite du conseiller économique de la CSN s'inscrit dans le cadre d'une série de consultations régionales qui doivent conduire la centrale à définir une politique-cadre de développement régional et industriel.

● On annonce que trois groupes d'institutions anglophones de Montréal viennent de se syndiquer avec la CSN. La Commission de relations de travail vient en effet d'accorder un certificat de reconnaissance syndicale aux 60 employés du département de l'alimentation du Queen Elizabeth Hospital à l'emploi d'un sous-traitant ainsi qu'aux 40 employés du département de l'entretien ménager. Ces deux groupes font maintenant partie du "National Syndicate of Queen Elizabeth Hospital's Employees" qui est affilié à la Fédération des services. La CRT a aussi accordé un certificat de reconnaissance syndicale à 26 employés du "Mount Royal Cemetery".

16

● Le président de la CSN, Marcel Pepin; le président du Conseil central de Montréal, Michel Chartrand et le président de la Fédération du bâtiment et du bois, Reynald Carey notamment participent à l'émission "Tirez au Clair" à la télévision de Radio-Canada qui est consacrée au bill 290. Les représentants de la CSN expliquent comment cette nouvelle loi, dans ses dispositions actuelles, défavorise les 120,000 travailleurs de l'industrie de la construction parce qu'elle ne leur assure pas la sécurité d'emploi.

● La Commission des relations de travail du Québec rejette la requête d'une trentaine de surveillants d'autoroutes qui voulaient se retirer du Syndicat des agents de la paix de la fonction publique qui jouit d'une entente de services avec la CSN.

18

● Les employés de Domtar à Windsor et East Angus acceptent par une forte majorité de mettre fin à la grève qu'ils ont déclenchée le 18 juillet 1968. Le nouveau contrat prévoit une augmentation de salaire de \$0.30 l'heure répartie sur 30 mois et portera le salaire horaire moyen à \$3.28. Il est entendu que la compagnie ne prendra aucune mesure disciplinaire contre cinq employés accusés d'avoir pris part à l'occupation du moulin de Windsor en novembre.

● Dans une causerie à un poste de radio de Shawinigan, Reynald Drolet, conseiller syndical à la CSN, révèle comment les propriétaires de la compagnie Crête ont rejeté toutes les démarches faites pour entamer des négociations entre la compagnie et ses employés en grève depuis février 1968. Après 11 mois de grève la compagnie nie encore l'existence du Syndicat reconnu légalement et refuse d'entreprendre tout pour-parlers.

22

● Le Syndicat national des ouvriers du bâtiment de Sorel (CSN) et le Conseil des métiers de la construction de Sorel (FTQ) dévoilent que le bill 290 cause déjà un préjudice aux travailleurs parce qu'en vertu de la nouvelle loi le ministère du travail refuse d'appliquer un régime d'assurance-groupe que les syndicats de la CSN et de la FTQ avaient réussi à conclu-

re après un an de négociation pour les salariés de la construction.

19

● Raymond Parent, secrétaire général de la CSN, déclare que le nouveau conseil du patronat du Québec peut être à l'origine d'un dialogue profitable entre employeurs et employés. Il explique que les syndicats pourraient ainsi avoir un interlocuteur valable et n'auraient plus à négocier avec des organismes parcellaires qui ne sont pas souvent représentatifs de l'ensemble des employeurs.

21

● Le Syndicat de la construction de Montréal dénonce la violation de la nouvelle loi de la construction par une union internationale (le local 144 de l'Association unie des compagnons et apprentis de la plomberie et de la tuyauterie) et demande l'intervention du ministre Bellemare pour que cesse ces agissements contraires à la liberté syndicale des travailleurs. L'union internationale a voulu forcer la compagnie Beccsteel à signer une entente qui prévoit l'atelier fermé contrairement aux dispositions du bill 290. Le directeur exécutif du Syndicat, Florent Audette, souligne que "de graves conflits comme ceux de Baie-Comeau risquent de se produire à des dizaines d'employeurs dans la région de Montréal si le local 144 continue à violer la loi".

● Président sa première assemblée comme président du Conseil central de Montréal, Michel Chartrand déclare que sous sa direction l'organisme qui représente les 67,000 travailleurs syndiqués à la CSN dans la région de Montréal, s'opposera carrément au pouvoir établi avec l'aide de toutes les associations populaires.

● Le Conseil central de Montréal décide d'organiser une grande semaine syndicale qui aura lieu du 28 avril au 4 mai prochains. Cette semaine donnera lieu au lancement d'un film que le conseil fera tourner sur les problèmes des travailleurs de Montréal. Les délégués à l'assemblée du Conseil votent un montant de \$15,000 pour la réalisation de ce film. Par ailleurs, l'assemblée met en disponibilité un montant de \$25,000 pour collaborer à la fondation d'un journal populaire dont le projet lui sera ultérieurement soumis pour approbation.

● Le front commun des 18,000 employés de la ville de Montréal qualifie de "tortueuse et malhonnête" une déclaration du président du comité exécutif de Montréal, M. Lucien Saulnier, concernant l'adoption du bill 295 qui soustrait \$6 millions aux caisses de retraite syndicales. Les syndiqués demandent qu'un débat sur la question se fasse d'une manière ordonnée au lieu de se faire "dans un climat de méfiance et de petite politique". La même journée, le Conseil central de Montréal accorde son entier appui au front commun des fonctionnaires municipaux.

● Le Conseil central de la Côte Nord appuie le projet de fusion des villes de Baie-Comeau et de Hauterive.

● Les membres du Syndicat des employés d'entretien de la Commission des écoles catholiques de Montréal autorise par 96.8% à scrutin secret les dirigeants de leur Syndicat à déclencher la grève au moment opportun.

22

● Le Syndicat national des ouvriers du bâtiment de Sorel (CSN) et le Conseil des métiers de la construction de Sorel (FTQ) dévoilent que le bill 290 cause déjà un préjudice aux travailleurs parce qu'en vertu de la nouvelle loi le ministère du travail refuse d'appliquer un régime d'assurance-groupe que les syndicats de la CSN et de la FTQ avaient réussi à conclu-

re après un an de négociation pour les salariés de la construction.

● Les employés manuels et de bureau de la ville de St-Romuald de Lévis, localité de la banlieue sud de Québec, se prononcent à l'unanimité en faveur du déclenchement de la grève.

23

● Une importante session de trois jours du Conseil confédéral de la CSN s'ouvre à Montréal (Voir Le Travail des Militants de janvier).

● La Fédération de la métallurgie, des mines et des produits chimiques, obtient gain de cause pour un de ses membres, Adrien Vachon, employé de la compagnie National Asbestos, de Thetford qui avait perdu deux semaines de salaires pendant ses vacances en 1967 après avoir été congédié pendant 15 jours alors que quatre étudiants étaient restés au travail.

27

● De retour d'une tournée provinciale avec le comité de négociation syndical, Jean-Pierre Boutin, président des Syndicats des enseignants du secteur CEGEP déclare que les dernières contre-propositions patronales sur la tâche de travail sont "totalement inacceptables" parce qu'elles défavorisent le secteur public au profit des institutions privées et qu'elles compromettent l'implantation et le développement des options professionnelles. Il révèle que les enseignants des 9 CEGEP affiliés à la CSN ont rejeté ces contre-propositions dans une proportion de 91.7% et que six d'entre eux se sont prononcés à 75% en faveur d'une grève totale si les négociations ne débouchent pas bientôt.

● Après 8 mois de négociations, pour le renouvellement de la convention expirée le 1er juin 1968, le Syndicat national des employés de l'université de Montréal dénonce cet employeur qui tergiverse et tente toujours de réduire les droits de ses employés.

28

● La CSN réclame une enquête sur le rôle obscur de agents des fournisseurs de la Régie des alcools du Québec. Le procureur de la CSN à la commission d'enquête sur le trafic d'alcool durant la grève des employés de la RAQ, M. Roger Thibodeau, affirme que ces entremetteurs influencent les prix des vins et spiritueux et demande à la commission Thinel d'enquêter en ce sens. On sait que cette commission a été créée après que le président de la CSN, Marcel Pepin, en eut réclamé l'institution.

● Le Syndicat professionnel des enseignants se prononce "sans aucune restriction contre les mesures réactionnaires et honteuses" prises par la Mattagami Lake Mines qui a congédié le commissaire d'école Maurice Loyer parce qu'il a défendu les droits de ses concitoyens francophones. Le SPE s'inquiète également de l'arbitraire exercé dans le domaine de l'éducation par les hommes d'affaires et la grande industrie. "Cette dictature économique, c'est-à-dire le contrôle exercé par un petit nombre de financiers et leurs créatures, s'applique de plus en plus dans tous les secteurs vitaux de la nation québécoise", signale le Syndicat qui groupe 800 professeurs de collèges dits privés.

29

● Les dirigeants du front commun syndical des employés municipaux de Montréal dévoilent aux membres de leurs 11 syndicats rassemblés à l'aréna Maurice Richard les grandes lignes de l'entente intervenue avec les administrateurs municipaux. Il s'agit d'une "victoire syndicale", la ville garantissant de façon écrite que les contributions aux caisses de retraite seront normalement versées.

29

● Le directeur médical de l'hôpital Charles-LeMoine, de Greenfield Park, le Dr Henri Le-

tellier, est forcé d'admettre devant la commission d'enquête Trahan que des irrégularités administratives ont "souvent" existé dans cette institution. Répondant à des questions du procureur de la CSN, M. Roger Thibodeau, l'administrateur a admis notamment qu'il y avait une pénurie de lits, que l'équipement n'était pas adéquat et qu'il y avait une carence de personnel.

● Une quarantaine d'employés de la compagnie John Ritchie, de Québec, débrayent pendant une demi-journée pour défendre trois de leurs confrères mis à pied injustement. Les syndiqués reprennent le travail après avoir obtenu gain de cause.

31

● Le gouvernement et les représentants des conseils d'administration des CEGEP quittent brusquement la table de négociation en refusant de discuter de leurs positions. Le président du secteur CEGEP, Jean-Pierre Boutin, dénonce ce refus de négocier ainsi que la politique de lenteur adoptée délibérément par la partie patronale. Il se demande si le comité de négociation patronal a vraiment un mandat en blanc pour représenter les collègues. On sait que les professeurs de 15 CEGEP affiliés à la CSN sont en négociation depuis plusieurs mois.

conventions collectives

Le Syndicat national des travailleurs de la construction de Chicoutimi, le Syndicat des travailleurs en construction du Lac St-Jean et le Conseil des métiers de la construction de Chicoutimi et du Lac St-Jean, qui représentent quelque 4,000 travailleurs, ont conclu il y a quelques mois avec la partie patronale, qui représente quelque 350 employeurs, une convention collective qui comporte plusieurs avantages, notamment une nouvelle définition des métiers, l'atelier fermé, la soumission de tout grief pour mesures disciplinaires à l'arbitrage la preuve incombant à l'employeur, la reconnaissance du délégué d'atelier, la réduction de la semaine de travail de 42 heures 1/2 à 40 heures, l'amélioration du régime de vacances, la majoration des primes de chef d'équipe, l'octroi de deux périodes de repos quotidiennes de 15 minutes chacune, l'amélioration des clauses relatives aux déplacements, transport et pension, etc. De plus ces syndiqués ont obtenu une augmentation de \$1.10 l'heure sur trois ans et des rajustements de salaires de \$0.10 à \$0.15 l'heure dans certains métiers.

La Fraternité des plombiers et électriciens de Québec, le Syndicat catholique national des métiers de la construction du district de Montmagny, le Syndicat des métiers de la construction de Charlevoix, le Syndicat des métiers de la construction de Rivière-du-Loup, le Syndicat de la construction de Baie St-Paul et le Syndicat de la construction de Thetford-Mines, qui représentent quelque 1,500 plombiers et électriciens, ont conclu, il y a quelques mois, une convention collective avec la partie patronale qui représente 350 employeurs. Ce nouveau contrat accorde aux syndiqués la signature d'une seule convention pour les salariés du Québec métropolitain et ceux demeurant dans la zone 2, c'est-à-dire ceux de Montmagny, l'Islet, Victoriaville, Baie St-Paul, La Malbaie et du comté de Portneuf. La convention apporte plusieurs avantages notamment l'amélioration des primes d'équipe, la possibilité de grief dans tous les cas de mesures disciplinaires le fardeau de la preuve incombant à l'employeur, la réduction de 45

à 40 heures de la semaine de travail dans la zone 2, l'amélioration du régime de vacances et de fêtes payées, des mesures adéquates de sécurité au travail, d'hygiène et de bien-être, l'octroi d'une période de repos quotidienne de 15 minutes, etc. Dans le Québec métropolitain, les augmentations de salaires sont de \$0.90 réparties sur trois ans et dans la zone 2 de \$0.90 également plus \$0.38 dus à la compensation pour la réduction de la semaine de 45 à 40 heures.

Le Syndicat de l'alimentation de Montréal a signé il y a quelques mois une convention collective qui a pour effet de majorer de 40% à 70% les salaires minima auxquels ont droit les travailleurs qu'il représente. Au chapitre des salaires, la nouvelle convention accorde un ajustement moyen de \$7 par semaine aux syndiqués. La convention prévoit aussi deux augmentations hebdomadaires de \$8 réparties sur une période de 2 ans 1/2. La nouvelle convention améliore aussi le régime des fêtes chômées payées, de vacances, de congé-maladie et réduit la semaine de travail de 44 à 40 heures à l'obtention du décret.

Les travailleurs du chantier de construction de la centrale thermique de Gentilly ont signé une convention collective qui met fin à deux ans de tribulation pendant lesquelles ils ont appartenu à un syndicat de boutique et à une union internationale avant d'opter pour le Syndicat de la CSN, celui des travailleurs de Bécancour. Ils ont obtenu des augmentations de salaires horaires de \$0.45 réparties sur 34 mois. Plusieurs de ces travailleurs ont également obtenu des rajustements de salaires. Divers avantages sociaux ont aussi été consentis par l'employeur. Une clause prévoit que l'ancienneté s'appliquera par métier dans le cas des promotions, mises-à-pied et rappels.

Le Syndicat des travailleurs de moulin à scie du Lac des Îles, dont les membres sont employés chez J.-B. Dubé, entreprise de cette municipalité du comté de Labelle, a conclu il y a quelques mois une convention collective qui apporte plusieurs améliorations à l'ancienne, notamment quant à ce qui concerne l'assurance-collective, les indemnités de présence, le rappel au travail, les congés fériés et payés, les vacances, les primes d'équipe et les allocations pour chambre et repas. Les syndiqués jouiront également d'augmentations de salaires de \$0.30 l'heure réparties sur deux ans. Le Syndicat a également atteint son objectif quant au statut des contractuels. Ces derniers ne se voient désormais plus reconnaître l'ancienneté d'employés.

Le Syndicat national des employés du comptoir avicole de St-Félix de Valois a évité la grève de justesse en novembre en signant une convention collective qui comporte plusieurs améliorations notamment des augmentations réelles de salaires horaires de l'ordre de \$0.39 réparties sur 30 mois, une diminution des heures de travail avec pleine compensation, etc. Plusieurs clauses normatives ont également été améliorées, notamment la sécurité syndicale, l'ancienneté, etc.

Les employés de la Sonoco Produits de Terrebonne ont un contrat de 30 mois qui prévoit de nombreux avantages: augmentations de salaires substantielles, soit entre \$0.35 et \$0.72 l'heure, rétroactivité de six mois, amélioration du régime de vacances et de fêtes payées, etc. Gérard Poitras, de l'Union des travailleurs du carton et du papier façonné, a agi comme négociateur.

CE QUE LA CSN A DIT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

La seule façon pour le gouvernement Trudeau de mériter la confiance des travailleurs est de prendre les mesures qui s'imposent pour combattre le chômage et l'inflation

"Sur le plan économique, les travailleurs et les salariés affrontent l'année 1969 avec beaucoup d'angoisse. Ils s'inquiètent du manque de vigueur et de leadership de la politique économique de votre gouvernement pour régler certains problèmes de conjoncture qui les affectent douloureusement, en l'occurrence le taux élevé de chômage et l'inflation."

Selon le mémoire de la CSN, la conjoncture économique continuera à être défavorable aux travailleurs et aux salariés en 1969 à moins que le gouvernement fédéral ne se décide à assumer vraiment ses responsabilités économiques pour juguler l'inflation, d'une part, et infléchir l'ascension de la courbe de chômage, d'autre part.

Précédant à une brève analyse de la conjoncture économique de 1968, le mémoire souligne, comme l'a déjà fait le chroniqueur financier de La Presse, que "la tâche principale du Canada est de résoudre le problème du chômage dans une période d'inflation".

En effet, en dépit d'une augmentation de taux de croissance, l'économie canadienne n'a pas su créer des emplois en nombre suffisant pour absorber la main-d'œuvre fraîchement arrivée sur le marché du travail. On s'explique aisément alors que l'augmentation des investissements (5,7% en 1968) n'a pu empêcher un taux de chômage de 4,9% qui est nettement trop élevé par rapport aux possibilités réelles de l'économie canadienne.

La CSN croit qu'il faut rechercher la cause de ce chômage qui est particulièrement ressenti au Québec et dans les provinces maritimes, soit dans le manque de mobilité de la main-d'œuvre, soit dans son incapacité technique à remplir les emplois disponibles, ou bien dans la composition des investissements qui ne seraient pas suffisamment générateurs de nouveaux emplois.

Le mémoire déclare à ce sujet: "C'est donc toute la politique de main-d'œuvre qu'il faudra, dans cette optique, intégrer à la politique économique pour enrayer ce chômage structurel dans l'économie canadienne. Nous savons que votre tâche n'est pas simple, mais il incombe à votre gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour faire face à ces difficultés; c'est la seule façon de mériter la confiance des travailleurs et des salariés".

Abordant la question des faiblesses des politiques gouvernementales, le mémoire qualifie de "renversante" la décision du gouvernement Trudeau de supprimer le programme des travaux d'hiver qui avait tout de même contribué à contenir le chômage, et ce sans même offrir un programme de rechange. "Le Québec ressentira douloureusement les effets d'une telle mesure au cours des deux prochains mois qui coïncident avec le sommet de la courbe du chômage au Canada", souligne le document.

La CSN déplore aussi que le futur ministère des affaires régionales n'ait pas encore de structures capables de mettre en branle des programmes efficaces pour donner une nouvelle impulsion économique aux différentes régions du Canada. "De toute façon, les travailleurs et les salariés voudraient en savoir plus long sur les orientations générales de ce nouveau ministère", ajoute le document.

Selon la CSN, la politique budgétaire fédérale n'est pas non plus conforme aux besoins de l'économie. "Le gouvernement fédéral, dans la situation actuelle, ne juggle pas l'inflation en comprimant ses dépenses. En même temps qu'il comprime les dépenses, il augmente le taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires de la Société centrale d'hypothèque et de logement, sans rien faire du côté des coûts de la publicité qui constituent visiblement une cause structurelle d'inflation".

Il apparaît aussi plutôt paradoxal et peu raisonnable à la CSN que le gouvernement décide, sous prétexte de combattre l'inflation, de présenter un budget d'austérité dont l'effet est justement de créer du chômage. "De toute façon, les résultats sont là: le gouvernement tend à comprimer ses dépenses mais l'inflation n'est pas contrôlée pour autant", conclut le mémoire à ce sujet.

En ce qui concerne l'inflation, le mémoire fait la critique des solutions proposées par le livre blanc du gouvernement sur les politiques pour la stabilisation des prix. Aux yeux de la CSN, le livre blanc ne propose, tout compte fait, aucune politique. Il est un aveu, dit le mémoire, de l'incapacité d'un gouvernement de faire face à la conjoncture économique du pays. Car il ne fait que renvoyer aux calendes arcaïques la stabilisation des prix en la confiant à une commission chargée d'enquêter sur les causes de la montée des prix au Canada et d'éduquer le public canadien. La CSN n'y croit pas mais ne cherchera pas à entraver le travail de cette commission. Elle réitère plutôt, une fois de plus, la nécessité d'instaurer un régime d'arbitrage des prix.

Après avoir parlé de la "faillite" de la politique de stabilisation des prix, le mémoi-

re s'attaque à la question de la fermeture d'usines ou à la réduction de personnel qui devient un problème de plus en plus crucial. On ne peut empêcher ce phénomène de fusion d'entreprises, d'automatisation, de diminution ou de discontinuation des opérations, admet le mémoire, qui ajoute cependant: "Mais l'acte criminel authentique qui consiste à disposer de la main-d'œuvre comme on dispose du capital, des équipements ou des matières premières continue à se perpétuer sans qu'aucune autorité ne songe à intervenir efficacement".

La CSN réclame donc "une législation obligeant toute entreprise à servir un avis préalable de six mois avant toute initiative affectant directement ou indirectement la main-d'œuvre".

Enfin, dans une autre partie du mémoire, la CSN demande, conformément à une résolution de son dernier congrès, de hausser le salaire minimum à \$2 l'heure. "Conscients que cette modification tiendrait compte d'une meilleure politique sociale, reliée à la sécurité sociale et à un régime fiscal équitable, nous sommes persuadés que c'est là un des moyens d'assurer à un grand nombre de Canadiens un salaire minimum vital", conclut le mémoire à ce sujet.

Le gouvernement doit instaurer un régime d'arbitrage des prix plutôt que de freiner l'économie par une politique budgétaire restrictive

Dans son mémoire à Ottawa, la CSN a préconisé de nouveau que le gouvernement fédéral instaure un régime d'arbitrage des prix plutôt que de freiner l'économie par une politique budgétaire restrictive.

C'est là une des principales recommandations contenues dans la partie du document qui traite de la politique économique du gouvernement.

Le mémoire précise: "Il ne s'agit pas d'empêcher les producteurs de procéder aux augmentations désirées mais uniquement de les forcer à justifier publiquement leurs décisions avant de les appliquer". Et le document commente: "Personne ne contestera qu'il vaut mieux utiliser ce moyen plutôt que de restreindre l'économie en plongeant des milliers de personnes dans le marasme".

"Si les forces du marché sont laissées à elles-mêmes sans aucune contrainte, sans aucune intervention, on continuera à entretenir le vieux préjugé que ce sont les travailleurs et leurs syndicats qui sont responsables de la hausse des prix avec leur "exagération" dans leurs demandes d'augmentation des salaires, alors que le plus récent chiffre avancé par le ministère du Travail correspond à une augmentation moyenne des salaires de 6,7% entre juin 1967 et juin 1968, soit à peine l'augmentation de l'indice du coût de la vie et de la productivité".

Selon le mémoire, les tribunaux d'arbitrage des prix auraient au moins une double fonction:

- juger des motifs invoqués par les producteurs primaires ou par l'industrie de base du pays ou encore par les distributeurs des produits et services essentiels pour solliciter des hausses de prix et les faire connaître s'ils ne sont pas justifiés.

- enquêter dans tout le secteur de la vie économique afin de dépister les abus dans le domaine de la structure financière des entreprises en autant que cette structure peut influencer les prix.

Ottawa doit venir en aide aux travailleurs déplacés par les accords du Kennedy Round

La CSN a demandé au gouvernement fédéral d'étendre aux travailleurs déplacés par la mise en application des accords du Kennedy Round le programme institué en 1965 pour venir en aide aux travailleurs de l'industrie de l'automobile mis à pied par suite de la réorganisation entraînée par l'accord sur l'industrie de l'automobile conclu entre le Canada et les Etats-Unis. En vertu de ce régime, le gouvernement verse jusqu'à \$75 par semaine en allocations aux travailleurs concernés.

La CSN demande aussi au gouvernement d'entreprendre conjointement, avec les syndicats et le patronat, les études nécessaires sur les industries les plus exposées aux répercussions du Kennedy Round afin de prendre les dispositions adéquates pour venir en aide aux travailleurs affectés.

Un autre secteur menacé est l'industrie des textiles. On y signale la disparition de 4,000 emplois depuis 1966. Les mêmes problèmes existent dans l'industrie du vêtement. Il n'est besoin de mentionner, pour illustrer la situation, que la fermeture récente de Victoria Shirt et une diminution de 400 à 125 du nombre des employés à la Yamaska Shirt de St-Hyacinthe.

La CSN considère d'abord qu'il est surprenant que le gouvernement fédéral n'ait encore donné aucune suite aux nombreuses revendications présentées par le comité syndical-patronal de l'industrie du textile depuis quelque temps sur la nécessité d'une nouvelle politique commerciale canadienne.

Le mémoire assortit de plus les propositions des politiques préconisées par le comité syndical-patronal de recommandations qui valent tout autant pour l'industrie du vêtement:

- mise en garde contre toute politique à long terme visant à maintenir artificiellement ou à faire croire certains secteurs qu'il serait impossible de rendre concurrentiels sur le plan international.

- formation immédiate d'un comité tripartite (gouvernemental, syndical, patronal) de planification de la production textile, dont l'une des fonctions consisterait à établir une politique de commerce extérieur à long terme pour cette industrie.

- la mise en application d'une politique efficace de main-d'œuvre pour cette industrie afin d'assurer la mobilité occupationnelle et géographique des travailleurs. Aussi longtemps que cette politique ne sera pas instaurée, la CSN ne cessera d'exiger une politique douanière protectionniste. Mais la centrale syndicale croit que le coût énorme d'une protection systématique des marchés textiles canadiens ne fait que reporter à plus tard l'émergence des problèmes.

Enfin, la CSN réclame qu'un observateur officiel représente les travailleurs à l'avenir aux négociations de quotas d'importations ou de tout autre accord du genre Kennedy Round.

Le gouvernement Trudeau doit tout faire pour que le drame de Lauzon ne se reproduise pas à la Vickers

La CSN demande au gouvernement fédéral de mettre tout en œuvre pour éviter la fermeture du chantier maritime de la Canadian Vickers à Montréal qui doit survenir en juillet.

Au cours des neuf derniers mois, il y a eu 800 mises à pied à ce chantier. On se rappelle de plus que la fermeture du chantier de la George T. Davie, une filiale de la Canadian Vickers, à Lauzon, en juin 1968, a provoqué le licenciement de près de 1,000 travailleurs. La fermeture du chantier de la Vickers mettrait 1,200 autres travailleurs dans la rue.

Le mémoire de la CSN dénonce le comportement des politiciens fédéraux lors de la fermeture du chantier de Lauzon: "... le gouvernement fédéral saisi du sérieux et de la gravité de la situation s'est lancé dans toutes sortes de surenchères appropriées au contexte de la dernière campagne électorale, mais elles n'ont eu aucun lendemain".

Mais, surtout, la CSN déplore l'absence d'une politique maritime canadienne. Selon certaines sources, le gouvernement canadien procéderait actuellement à une étude de rentabilité d'une marine marchande mais ni les syndicats, ni les armateurs, ni les constructeurs navals ne seraient directement associés à cette étude. De plus, les nombreuses démarches faites auprès des autorités gouvernementales par le front commun des syndicats représentant tous les travailleurs de cette industrie au pays n'ont eu aucune suite valable.

Devant la philosophie peu encourageante qui inspire la politique gouvernementale en ce qui a trait à la construction maritime et aux industries connexes, devant le fait qu'Ottawa se soucie peu des effets de cette politique sur le bien-être économique et social des milliers de travailleurs de cette industrie, devant le fait que le gouvernement s'est refusé jusqu'à maintenant à donner suite aux revendications du monde ouvrier, qui réclame une ligne de conduite conséquente pouvant amener, à long terme, la sécurité d'emploi par l'adoption d'une véritable politique maritime mettant fin aux promesses, aux contremandements et aux altermoiements, la CSN dénonce la réduction de 10% des subventions à la construction navale en vigueur depuis 1966, ainsi que la baisse de 2% à compter de cette année jusqu'à la limite de 17% en 1972.

Enfin, elle réclame une enquête sur la situation des chantiers maritimes au Canada à laquelle seraient associés tous les intéressés (syndicats, constructeurs de navires, etc.).

La CSN "condamne et déplore" l'intention du gouvernement libéral de ne pas réformer le régime fiscal en profondeur

La CSN "condamne et déplore l'intention manifeste du gouvernement actuel de ne pas procéder à une réforme en profondeur du régime fiscal canadien, mais de se contenter de réformettes de surface".

Le document, qui traite longuement des problèmes relatifs à la fiscalité, porte ce jugement à cause de l'attitude du gouvernement libéral devant le rapport Carter sur la fiscalité, dont la CSN "appuie dans l'ensemble les recommandations parce qu'elles rendraient justice aux petits et moyens salariés, du moins plus que le régime fiscal actuel".

A ce chapitre de la fiscalité, le mémoire exprime également l'opposition de la CSN à l'impôt de 2% dit de "progrès social" levé par le gouvernement Trudeau parce qu'il est de nature régressive et non progressive, c'est-à-dire parce qu'il est plafonné à \$120 indépendamment des strates de revenus très éle-

vés et qu'il touche ainsi particulièrement les salariés. "Aussi, nous vous demandons avec insistance que cet impôt, s'il doit exister, frappe indistinctement tous les contribuables sans qu'il y ait un plafond", déclare la centrale syndicale.

Le mémoire fait aussi état des principales propositions contenues dans un document qui est devenu il y a quelques mois la politique-cadre de la CSN en matière de taxation fédérale (voir "Le Travail des Militants" de septembre 1968, vol. 1, no 7, page 4).

De plus, la CSN réitère ses prises de positions sur le partage des pouvoirs fiscaux entre Ottawa et les provinces:

- elle considère que chaque niveau de gouvernement doit disposer de revenus suffisants pour valoir adéquatement à ses obligations en raison de ses prérogatives et compétences constitutionnelles;

- elle considère que toute la sécurité sociale devrait être de compétence provinciale en faisant en sorte que les domaines qui ont été concédés par voie d'amendements soient rapatriés aux provinces et que la constitution canadienne prévoit une forme de délégation de pouvoirs de certains champs constitutionnels au fédéral de la part des provinces qui le désirent.

La CSN rappelle aussi qu'elle ne s'est jamais objectée à ce que soit spécifiquement prévues des formes de péréquation de fiscalité fédérale au profit des provinces les plus pauvres, en autant que le fédéral ne puisse prélever des taxes pour des fins exclusives aux provinces.

Logement: le gouvernement a failli et le rapport Hellyer ne fera qu'empirer le sort des économiquement faibles

Le mémoire de la CSN déclare que la mise en application des recommandations du rapport Hellyer sur le logement ne ferait qu'empirer le sort non seulement des économiquement faibles, mais aussi des citoyens à revenus moyens.

Qualifiant le rapport de "décevant", le mémoire estime qu'il ne contient aucune proposition susceptible de solutionner les problèmes des citoyens ordinaires car il encourage l'endettement pour la vie durant, il fait l'apologie de l'efficacité de l'entreprise privée dans un secteur où les besoins sociaux sont criants et où l'entreprise privée a failli lamentablement. De plus, il mystifie et falsifie la notion de "propriété" chez l'individu qui paiera pendant 40 ans trois fois la valeur de sa maison.

En bref, la commission Hellyer ne donne qu'une illusion de propriété à l'individu.

Le mémoire déclare que la suppression de la taxe de 11% sur les matériaux serait nettement insuffisante pour réduire sensiblement le coût du logement. Quant à la taxe sur la vente des terrains, mesure qui ne saurait remplacer la nationalisation des terrains comme cela se pratique dans les pays scandinaves de justice (pays scandinaves, par exemple), la CSN ne la prendra pas au sérieux tant que le gouvernement ne se décidera pas à appliquer la recommandation du rapport Carter sur les gains de capital.

D'autre part, le mémoire de la CSN dénonce de nouveau la politique de la Société centrale d'hypothèque et de logement dont les prêts servent de plus en plus aux catégories de salariés privilégiés.

"Hausser le taux d'intérêt en pleine crise du logement, alors que le chômage atteint des proportions désastreuses et au moment où tous les corps publics devraient adopter un programme massif de construction domiciliaire, constitue une politique négative qui risque de ralentir la construction, de favoriser l'inflation et d'empêcher le salarié moyen de s'acheter une maison", déclare le document; cette augmentation du taux d'intérêt favorise d'abord et avant tout les spéculateurs, les banques et les compagnies d'assurance.

Le mémoire conclut à ce chapitre: "On peut ranger facilement la faillite de la politique du logement du gouvernement fédéral dans la faillite générale de sa politique économique".

On devrait étudier la possibilité d'accorder un certain statut international aux provinces dans les domaines de leur compétence

Le Canada doit acquérir une plus grande indépendance diplomatique vis-à-vis les Etats-Unis.

C'est là un des principaux objectifs que la CSN assigne à la révision de la politique étrangère du gouvernement canadien actuellement en cours.

Le mémoire précise que la recherche d'une plus grande indépendance diplomatique vis-à-vis Washington met en cause l'accord NORAD et le rôle du Canada au sein de l'OTAN. A ce chapitre, le mémoire fait une mise en garde au gouvernement canadien contre une "interprétation alarmiste" de la crise tchécoslovaque. "Tout en condamnant et dénonçant la mainmise des Soviétiques sur la

Tchécoslovaquie en vertu de sa croyance à la liberté des peuples de disposer d'eux-mêmes et au principe de la non-ingérence dans les affaires internes d'un pays, il y a lieu de se demander s'il ne s'agit pas là d'un simple réflexe de grande puissance à préserver sa zone d'influence", commente le mémoire.

La reconnaissance de la Chine continentale et son administration à l'ONU, l'étude sérieuse de la possibilité d'adhérer à l'organisation des Etats américains en même temps que l'intensification des relations avec l'Amérique latine, un soutien accru à l'ONU, l'établissement de relations diplomatiques avec le Vatican, la désapprobation de l'intervention américaine au Vietnam et l'examen de certaines modalités en vertu desquelles le Québec et les autres provinces pourraient exercer pleinement sur le plan international les compétences qui leur sont dévolues de façon exclusive par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique: tels sont les autres principaux objectifs que le mémoire souhaiterait voir atteints dans cette opération de révision de la politique extérieure du Canada.

Quant à l'aide aux pays en voie de développement, la CSN fait sien le critère des Nations unies qui souhaite qu'elle atteigne 1% du produit national brut des pays riches. Elles devraient donc s'élever à quelque \$700 millions actuellement.

De plus, la CSN considère qu'il serait normal que cette aide contribue équitablement à la promotion des pays francophones du tiers monde. Elle félicite d'ailleurs le gouvernement fédéral pour avoir fait "des efforts appréciables" en ce sens.

Quant à la vocation internationale du Québec, le mémoire précise qu'elle ne doit pas mettre en cause les relations diplomatiques entre le Canada et les pays francophones. A ce chapitre, le mémoire déclare que dans les domaines du travail et de la main-d'œuvre, il y aurait intérêt à ce que les gouvernements provinciaux soient officiellement représentés au sein des organismes internationaux comme l'organisation internationale du travail.

Au sujet de la guerre du Vietnam, la CSN demande au gouvernement canadien de mettre tout en œuvre pour faire aboutir les pourparlers de Paris.

Enfin, le mémoire souhaite que le soutien du Canada à l'ONU se traduise par l'aide dont l'organisme international a besoin actuellement pour accomplir sa mission dans la crise du Moyen-Orient, de même qu'une intensification des efforts en vue de la cessation des hostilités au Biafra.

La hausse des tarifs postaux: une des atteintes les plus graves perpétrées par un gouvernement contre le droit à l'information

Le mémoire de la CSN déclare que les récentes hausses de tarifs imposées par le ministère des Postes "constituent l'une des atteintes les plus graves perpétrées par un gouvernement fédéral contre le droit à l'information des citoyens et des associations et, en particulier, des publications syndicales".

Révélat qu'en vertu du bill C-116, qui a permis ces hausses de tarifs, l'augmentation des frais de livraison du journal des syndiqués de la CSN serait de 900%, le mémoire qualifie cette mesure d'"insensée" et ses conséquences de "dramatiques" pour une centrale syndicale dont l'action repose avant tout sur l'information de ses membres.

La CSN reproche au gouvernement de n'avoir pas ménagé une application par étapes de cette augmentation puis commente: "Fort de sa majorité parlementaire, le gouvernement a préféré emprunter la voie du radicalisme et de l'arrogance. Il y a lieu de se demander en l'occurrence ce que le gouvernement penserait d'une demande d'augmentation de salaires de 900% de la part de ses employés des postes".

D'autant plus que cette attaque contre l'information soulève des aspects plus graves que le simple souci comptable d'équilibrer le budget du ministère des postes.

- Cette hausse favorise, en effet, l'accroissement du monopole accru de l'information écrite au moment où cette tendance à la concentration des journaux et périodiques est déjà fortement amorcée. "Qu'il l'ait voulu ou non, le gouvernement s'est fait le complice des grands magnats de la presse par cette hausse de tarifs", commente encore le mémoire.

- De plus, la CSN se demande pourquoi Ottawa pénalise les publications canadiennes quand on sait que l'information écrite du pays est submergée par les publications américaines. "Il n'y a sans doute pas de pays au monde où une puissance étrangère exerce autant d'influence sur un autre par le truchement des journaux, revues et périodiques", déclare le mémoire.

- Enfin, face au monopole privé grandissant de l'information, à la tolérance et aux privilèges reconnus aux éditeurs étrangers, les citoyens auront également à confronter les puissants moyens de l'information officielle des gouvernements. "Dans tout cela, le seul sacrifié est le consommateur, le citoyen qui devra payer davantage afin d'entretenir un réseau d'information étranger, officiel et les grands qui contrôlent l'information", conclut le mémoire à ce sujet.